

Loi organique de 1983

Il s'agit d'une bureaucratie et cette bureaucratie est très difficile à manier. L'analyse du projet de loi me donne à penser que la gestion du ministère va devenir beaucoup plus difficile. Il va être beaucoup plus difficile de mettre sur pied une politique économique d'ensemble bien intégrée, car la pente est vers cette sorte d'anarchie politique que j'évoquais il y a quelques instants.

Il y a un secteur en particulier qui est touché au plus haut point par ce problème, à savoir l'industrie touristique. Elle est constituée principalement de petites entreprises, d'entreprises qui auront droit à des sommes d'aide peu élevées, se situant sous le plafond des \$250,000 dont la décision appartient aux régions. Les responsables régionaux sont seuls à en décider. Au chapitre touristique nous accusons en permanence un important déficit de l'ordre de un milliard et demi à deux milliards de dollars. Cela va nécessiter une certaine coordination à l'échelle nationale, mais je crains que cette coordination nationale ne sombre sur l'écueil de cette nouvelle structure.

Il y a un autre sujet de préoccupation certain. Sous l'ancien programme d'expansion des entreprises, il existait un critère de charge financière qui favorisait les petites entreprises. Il disparaît dans le nouveau programme PEIR. Les grosses entreprises sont maintenant sur le même pied. Il faut qu'on nous dise comment cela va être appliqué. N'oubliez pas, monsieur le Président, que les petites entreprises n'ont pas, comme les grosses, le personnel, les ressources et le temps nécessaires pour s'aboucher avec les programmes gouvernementaux. Le temps, c'est de l'argent. Lorsque le président, qui traite avec le gouvernement, est également directeur des ventes et, parfois, assume bien d'autres fonctions dans une petite entreprise, il n'a guère de temps à consacrer aux gouvernements. De ce fait, si l'on place la grande entreprise dans la même situation que la petite, j'ai bien peur qu'elle n'en tire des avantages qu'elle n'avait pas antérieurement.

● (1120)

Selon quels critères l'argent sera-t-il dépensé? Comment le ministre maintiendra-t-il son contrôle sur les programmes? Quelle sera sa stratégie? Quelles sortes d'industries favorisera-t-on? Nous devons entendre ce que le ministre de l'Industrie et du Commerce a à dire là-dessus avant que nous n'adoptions ce projet de loi.

Cela m'amène à parler d'une différence fondamentale de point de vue entre le parti libéral et le Nouveau parti démocratique d'une part, ces deux larrons, et le parti progressiste conservateur d'autre part. Les deux autres partis ont beaucoup plus recours aux subventions et à la distribution de largesses gouvernementales. Notre parti préfère les stimulants fiscaux.

Je voudrais résumer brièvement la différence entre les subventions et les incitations fiscales. Les premières sont arbitraires et, comme je l'ai dit, se prêtent à toutes sortes d'abus politiques. Les subventions faussent le processus économique, car un fonctionnaire ou un politicien doit intervenir pour décider,

plutôt que de laisser agir les forces du marché. Ceux qui peuvent, grâce à leur compétence ou leurs moyens, profiter des programmes gouvernementaux en tirent des avantages que ceux qui sont moins adroits, mais peut-être meilleurs entrepreneurs, ne peuvent pas obtenir, ce qui est à leur détriment.

Le processus d'attribution des subventions est trop lent. Il ne profite pas à la haute technologie ou aux compagnies qui veulent de l'aide pour la recherche et le développement. De plus, les subventions entraînent la création d'une bureaucratie supplémentaire, ce dont nous pouvons certainement nous passer actuellement. Par contre, les stimulants fiscaux sont offerts à tous. C'est le marché seul qui décide du succès de chacun. Avec une subvention, un homme d'affaires obtient de l'argent avant de se soumettre à l'épreuve du marché. Avec le stimulant fiscal, il doit y avoir une preuve de succès, sous forme de profits, avant que l'on n'en bénéficie.

Je dois dire, monsieur le Président, qu'il y aura toujours place pour des subventions afin d'assurer le démarrage d'entreprises, la réalisation de grands projets ou de certains éléments de développement régional. Toutefois, je crains que la fusion de l'Industrie et du Commerce et du MEER ne témoigne d'un désir d'encourager un plus grand recours aux subventions plutôt qu'aux stimulants fiscaux. Le parti conservateur fera le contraire, car nous estimons nécessaire de revenir à une méthode plus ouverte et plus efficace pour encourager le développement économique.

Pour terminer, monsieur le Président, laissez-moi répéter que le ministre de l'Industrie et du Commerce doit absolument venir défendre ce projet de loi pour nous donner une idée de la direction qui sera vraisemblablement suivie. Il faut lancer le plus tôt possible une campagne d'information pour lever tous les doutes qui subsistent dans l'esprit des gens et pour éliminer la confusion qui règne au sujet de la signification de cette fusion et de la façon dont elle profitera à l'industrie.

M. le vice-président: Le Règlement de la Chambre prévoit maintenant une période de questions et de réponses de dix minutes. Y a-t-il des députés qui voudraient poser des questions ou faire quelques brèves remarques?

M. Hawkes: Je soulève un point ou une question de privilège.

M. le vice-président: Le député demande la parole pour un rappel au Règlement ou une question de privilège. Je suppose que cela découle de l'intervention qui vient de se terminer.

M. Hawkes: Monsieur le Président, je ne veux pas trop empiéter sur le temps de la Chambre. Je voudrais simplement vous faire remarquer, ainsi qu'aux députés de cette Chambre, qu'avant le début de la séance ce matin, la sonnerie n'a pas retenti dans l'immeuble de la Confédération. Plus de la moitié des députés ont leur bureau dans cet immeuble. Je me demande si la session a légalement commencé alors qu'en fait les députés qui sont dans cet immeuble n'ont pas été appelés.

M. le vice-président: Le député a porté à la connaissance de la présidence une question qui sera étudiée immédiatement.